

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE L'ESPACE JEUNES DE SAINT JOUAN DES GUÉRETS

pour l'année 2025



Contact :

Directeur Maxime DESMARES

06 24 68 04 77

ej.saintjouan@famillesrurales.org

21 rue St Edouard – 35430 St Jouan des Guérets

En association avec :



SAINT-
JOUAN
des Guérets

L'ORGANISATION

L'espace jeunes est géré via une convention entre :

- la commune de St Jouan des Guérets (propriétaire des locaux, insuffle la politique jeunesse et finance les services) ;
- la fédération départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine (gestionnaire du service et employeur des directeurs.trices et animateurs.trices) ;
- l'association locale des parents Familles Rurales de St Jouan des Guérets (porte la voix des parents, participe à la vie des structures, contribue financièrement grâce à leurs actions associatives).

GÉNÉRALITÉS

L'espace jeunes de Saint Jouan des Guérets est un lieu d'accueil, de socialisation et de vie pour les jeunes de Saint Jouan des Guérets et des communes avoisinantes de leur onzième année à leur majorité.

Il est déclaré auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) d'Ille-et-Vilaine.

L'équipe d'animation de l'espace jeunes met en œuvre un projet pédagogique en accord avec le projet éducatif de la Fédération départementale Familles Rurales 35.

LE RÔLE DES PARENTS

Le rôle des parents qui s'impliquent dans l'association est de défendre les intérêts des familles et de faire entendre leur point de vue. C'est un moyen de s'impliquer de manière constructive dans la vie et dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes.

Exemple d'actions :

- Participation aux comités de pilotage (= réunions auxquelles participent l'Adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la Jeunesse, des élus de la commission enfance/jeunesse, le chargé de mission représentant la Fédération Familles Rurales 35, les directeurs de structure et les parents membres de l'association).
Lors de ces comités de pilotage, le fonctionnement des structures enfance et jeunesse est évoqué et les parents participent à la prise de décisions.

- Mener des actions d'autofinancement

Ces différentes actions (braderies, loto, vente de plats à emporter, ...) permettent de financer du matériel pour les structures (but de football, panier de basket, jeux de société, baby-foot, table de campement, ...).

Pour l'ensemble des parents, leur rôle est également de veiller auprès de leur adolescent à son bon comportement et aux respects des règles de la structure.

PÉRIODES D'OUVERTURE ET FORMULES PROPOSÉES

L'espace jeunes est ouvert (sauf jours fériés) sur la base du calendrier scolaire : du lundi au vendredi en période de vacances scolaires et le samedi en période scolaire.

Les vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation propose un programme d'activités envoyé par mail aux familles et consultable sur notre compte Instagram, le portail famille et le site de la mairie. On y retrouve généralement, lors d'une semaine type : une sortie, une soirée, des activités à l'espace jeunes et au complexe sportif. Des intervenants extérieurs peuvent également venir animer une activité.

Chaque activité à une horaire de début et de fin ainsi qu'un lieu de RDV que les jeunes doivent respecter (ces informations sont inscrites sur le programme d'activités et rappelés par l'équipe d'animation).

Pour l'ensemble des activités proposées, les inscriptions sont obligatoires, via le portail famille exclusivement, et valent engagement. Si désistement, l'annulation doit être faite sur le portail famille et/ou prévenir le directeur afin de permettre à l'équipe d'animation d'anticiper au maximum l'organisation de l'activité du jour. Auquel cas, l'activité ne sera pas remboursée.

Fermeture annuelle de la structure

La fermeture annuelle pour l'année 2025 aura lieu du 22 au 28 décembre 2025.

Les samedis

Les jeunes sont accueillis de 14h à 17h en ouverture libre et sans inscriptions préalables, ils peuvent donc aller et venir selon leur convenance.

Un programme des samedis est envoyé aux familles et consultable sur notre compte Instagram, sur le portail famille et sur le site de la mairie. Ce programme contient des après-midis en ouverture libre mais aussi une soirée sur la période ainsi qu'une sortie selon la saison. Quand une soirée est organisée, l'espace jeunes est fermée l'après-midi.

Ces activités sont sur inscriptions via le portail famille de la même manière que lors des vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, l'espace jeunes est fermé sur les 3 samedis qui les composent.

ENCADREMENT

Les personnes qui exercent les fonctions de direction et d'animation de l'espace jeunes sont titulaires des titres ou diplômes requis par la réglementation (BAFA et BAFD ou équivalence).

Au moins un membre de l'équipe d'animation est titulaire du diplôme de Surveillant de Baignade, permettant ainsi d'encadrer des activités baignades en mer ou en lac.

Des stagiaires BAFA peuvent intégrer l'équipe d'animation afin de valider leur stage pratique.

Le taux d'encadrement est fixé en application de la loi et en fonction des effectifs présents, c'est pourquoi nous attirons votre attention sur l'importance de respecter les inscriptions.

Pour les adolescents : 1 animateur pour 12 et 1 pour 8 lors de séjours.

La capacité maximale des locaux de l'Espace Jeunes, régie par la DSDEN, permet un accueil de 36 jeunes selon le nombre d'animateurs présents (2 lors des petites vacances ; 3 lors des vacances d'été).

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier d'inscription

L'inscription à l'espace jeunes est désormais numérisée. Afin de créer un dossier personnel sur le portail famille, vous pouvez contacter l'espace jeunes par téléphone (06.24.68.04.77) ou par mail (ej.saintjouan@famillesrurales.org) et ainsi compléter votre dossier sur le portail famille (<https://fdfamillesrurales35.portail-familles.app>) comprenant :

- L'onglet « Mon foyer » ;
- L'onglet « Mes enfants » ;
- Ajouter la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations ;
- Ajouter la copie d'un justificatif mentionnant le quotient familial (CAF ou MSA) ;
- Ajouter une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile extra-scolaire au nom de l'enfant ;

Ces documents sont obligatoires pour la réservation aux activités.

Pour clôturer l'inscription, une adhésion annuelle de 18€ à FAMILLES RURALES vous sera facturée automatiquement par la Fédération.

Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec le directeur de l'espace jeunes pour vous accompagner dans la réalisation de l'inscription par internet.

Ma connexion

Une fois l'identifiant et le mot de passe en votre possession, vous allez pouvoir [accéder à votre profil et renseigner vos informations personnelles](#).

Les parents dont les enfants étaient déjà inscrits à l'accueil de loisirs doivent vérifier les informations et les corriger au besoin. Le basculement de structure se fait par le directeur.

Mes réservations

Une fois votre dossier complet, vous allez pouvoir [réaliser vos réservations en ligne suivant le programme des vacances](#).

Une confirmation par mail vous sera envoyée une fois validée. Chaque activité et/ou sortie possède une liste d'attente au cas où un désistement aurait lieu, permettant à d'autres jeunes d'y participer.

Paiements

[Lors des petites vacances ou des samedis](#), le règlement des activités payantes (sortie, soirée...) se fait à posteriori une fois la facture réalisée par Familles Rurales et déposée sur votre compte portail famille.

[Exception pour l'été](#), le règlement des camps et activités doivent se faire en ligne, au moment de l'inscription sur le portail famille.

Annulation

Il est demandé [d'annuler une réservation directement via le portail famille ou via un message \(mail/SMS\) à l'attention du directeur](#).

Attention, [tout oubli d'annulation ou une annulation le jour même lors d'activités payantes](#) (soirée, sortie, intervenant extérieur) [entraînera la facturation de cette activité](#), sauf raisons médicales justifiées ou raisons exceptionnelles validée par le directeur.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

L'arrivée et le départ des jeunes

Les [jeunes nous rejoignent directement sur le lieu de l'activité](#) (complexe sportif, espace jeunes, parking du foot...) [à l'heure précisée](#) (l'horaire et le lieu sont toujours indiqués sur le programme).

Ils sont également [autorisés à repartir seuls une fois l'activité terminée](#) ; [lors des soirées](#) les parents sont invités à venir chercher leur(s) ado(s).

En cas de retard des parents, [un membre de l'équipe d'animation attendra sur place avec le jeune](#).

Si un jeune doit partir plus tôt (rdv médical, entraînement, ...) il sera autorisé mais le directeur devra être prévenu en amont de cette situation.

Santé

Il ne sera donné [aucun médicament à un jeune sans certificat ou ordonnance médicale et sans la demande écrite des parents](#). L'espace jeunes ne pourra pas accepter de jeunes malades ou fiévreux.

Lors des séjours, seul l'avis d'un professionnel de santé permettra l'administration de médicaments ou la suivi d'un traitement.

Allergie, problème spécifique de santé

Le directeur de l'espace jeunes doit être [informé de tout problème de santé, allergies et régime alimentaire particulier](#) afin de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accueil et prendre en charge si besoin de l'adolescent.e.

Maladie ou accident sur le lieu d'accueil

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le directeur de l'espace jeunes prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, il prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche. Pour tout [accident physique ou matériel, une déclaration d'accident sera faite par le directeur](#) auprès de l'assurance de Familles Rurales. Attention, celle-ci ne se substitue pas à la déclaration d'assurance qui doit être faite par la famille dans les 48h.

[L'équipe d'animation est autorisée à administrer les « premiers soins » si un jeune se blesse.](#)

L'autorisation de la prise en charge d'un jeune par les services d'urgence est validée par les parents via leur signature sur la fiche sanitaire.

Accueil d'un enfant en situation de handicap

Afin de proposer un accueil adapté pour les enfants en situation de handicap, un temps de préparation est prévu en amont de l'accueil avec les parents. Un animateur référent peut ainsi être nommé pour accompagner l'enfant dans ses besoins pendant la journée. Des échanges avec les parents et l'équipe sont également proposés régulièrement afin de s'assurer de l'adaptation de l'accompagnement.

L'espace jeunes peut aussi bénéficier de l'appui d'un des deux pôles ressources handicap du département.

Déplacements

Les déplacements aux sorties se font par : car, en bus de ville, en mini-bus (municipal ou location) ou dans des cas plus exceptionnels et avec autorisations, en covoiturage avec les parents.

FACTURATION, PAIEMENTS, ATTESTATION FISCALE, AIDES ET DÉDUCTIONS

Contact à la Fédération : Anne AZAIS-ARNAUD (assistante comptable) – 02.99.77.12.12

Vous retrouvez sur votre espace portail famille, la rubrique « Mes factures ».

Les parents s'engagent à régler les sommes dues. Les situations particulières peuvent être étudiées [à la demande des parents, des facilités de paiement peuvent être accordées.](#)

En cas de retard de paiement, la fédération mettra en place une procédure pour impayés pouvant aller jusqu'à la suspension de l'accès à l'espace jeunes et le transfert du dossier chez un huissier.

Les modes de paiement possibles :

- depuis avril 2023, le paiement en ligne directement via le portail famille est possible
- par [chèque](#) (établi à l'ordre de « FAMILLES RURALES »)
- avec des [chèques-vacances ou chèques CESU](#)
- en [espèces](#) (à remettre en main propre au directeur).

TARIFS

[L'adhésion à Familles Rurales est de 18€ par jeune](#) (nécessaire pour clôturer l'inscription administrative) lui permettant ainsi un accès total à la structure. Si une inscription se fait 4^e trimestre de l'année x , celle-ci englobe l'année $x+1$.

Les parents participent financièrement lors des sorties, séjours, soirées ou prestations extérieures. Le reste des activités est compris dans l'adhésion annuelle.

Il existe un [tarif spécifique pour les jouannais et un pour les non jouannais](#), qui varie entre 2€ et 10€ selon le type d'activité (sortie, camp...).

Pour les familles qui possèdent des enfants inscrits au centre de loisirs de Saint Jouan des Guérets et à l'espace jeunes, une seule adhésion de 25€ auprès du centre de loisirs, est suffisante.

Les [tranches du Quotient Familial CAF](#) sont les suivantes : 0-461 / 461-600 / 601-1043 / 1044-1500 / > 1500

Autofinancement

Afin de diminuer les coûts des projets [les jeunes participent régulièrement à des actions d'autofinancement](#). Elles peuvent avoir lieu lors d'évènements communaux (*Vœux de la Municipalité, Déli'Rance, Repas des aînés*) ou être organisées directement par les jeunes (vente, loto, ...). [L'argent récolté est encaissé par la fédération Familles Rurales 35 mais les montants sont déduits directement des coûts des différents projets](#) (séjour, camp, sortie...) et permet ainsi une diminution du coût pour les familles. La gestion des actions d'autofinancement est totalement transparente et peut-être demandé au directeur.

RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Les [parents seront informés de tout manque de respect, acte de violence ou refus de se conformer aux règles indiquées par les responsables de l'espace jeunes de la part de leur enfant](#). En fonction de la gravité des faits, l'équipe d'encadrement prendra des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'espace jeunes, sans remboursement.

COMMUNICATION

Le projet éducatif de la Fédération ainsi que le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'espace jeunes sont tenus à la disposition des parents.

Les parents peuvent obtenir, auprès des animateurs, des informations sur le déroulement des journées passées ou à venir. Le directeur est à leur disposition pour tout autre renseignement.

Réseaux sociaux

L'Ados Sphère possède un [compte Instagram \(*ados_sphere*\)](#) et un [compte TikTok \(*adosphere.saintjouan*\)](#), nous publions également sur le compte [Facebook de l'association des parents \(*Familles Rurales de St Jouan des Guérets*\)](#).

Sont publiés les programmes, photos et vidéos des activités/sorties/séjours ([sous autorisation parentale et consentement des jeunes](#)) et les dernières informations.

Les réseaux sociaux permettent un échange direct avec les jeunes et permettent de faire connaître nos activités au grand public.

Presse

L'Ados Sphère sollicite régulièrement la [presse locale \(*Ouest France Saint-Malo et Le Pays Malouin*\)](#) et le [service de communication de la commune \(*L'écho des Guérets*\)](#) afin de partager la vie de la structure et les actions menées par les jeunes.

ASSURANCE

L'espace jeunes a souscrit [une assurance responsabilité civile, couvrant les assurés en cas de dommages corporels occasionnés dans le cadre d'activités proposées et organisées par l'espace jeunes](#).

Les parents doivent assurer leur enfant au titre de la responsabilité civile.

[L'espace jeunes décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels appartenant aux jeunes](#) (téléphone portable, bijou, vêtement, ...).

En dehors des heures d'ouverture de l'espace jeunes et lors des activités exceptionnelles impliquant la présence des familles (soirée de fin d'été, soirée retour de séjour, temps d'informations...), [l'espace jeunes n'est alors pas responsable des ados.](#)

SPÉCIFICITÉS CERTAINES ACTIVITÉS

Activités nautiques

L'été, [des activités nautiques \(catamaran, planche à voile, kayak, paddle\) sont organisées en partenariat avec le Centre Nautique de Rennes – antenne de Saint-Suliac.](#) La municipalité de St Jouan a une convention avec l'école de voile, ce qui permet une réduction du tarif pour les jeunes de la commune uniquement.

Camps, séjours et grosse sortie

[Chaque été sont organisés des camps de plusieurs jours sur des bases de loisirs](#) (Guerlédan, La Dathée, La Rincerie...). Une fourchette de prix est proposée selon la commune de résidence (jouannais ou non), le quotient familial des parents et selon la participation aux actions d'autofinancement.

Depuis 2023, un camp est organisé en commun avec les plus grands enfants du Centre de Loisirs *Happy Kids* de St Jouan afin de favoriser la passerelle entre les 2 structures de la commune.

[Des séjours à la montagne](#) (Piau Engaly 2022, St Lary Soulan 2024) [ou à la mer](#) (La Tranche sur Mer en 2022 et 2024, Logonna-Daoulas en 2023, Treffiagat en 2024 et) [sont organisés régulièrement sur différentes vacances.](#) Une fourchette de prix est proposée selon la commune de résidence (jouannais ou non), le quotient familial des parents et selon la participation aux actions d'autofinancement.

[Des grosses sorties sont ponctuellement organisées tous les 2 ans environ](#) (Paris en décembre 2022, le Parc Astérix en octobre 2023 et Disneyland Paris en octobre 2025). Une fourchette de prix est proposée selon la commune de résidence (jouannais ou non) et selon la participation aux actions d'autofinancement.

*Règlement intérieur rédigé par Maxime DESMARES, directeur de l'espace jeunes de St Jouan.
Relu et approuvé par Aude LANDEL, chargée de mission à la fédération Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine ;
par Aude POIRIER, adjointe municipale à la jeunesse ; Stéphanie CHAPON, présidente de l'association locale.*

*Fait à St Jouan des Guérets le 15/10/2021
Mis à jour le 06/01/2025*